



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 13 octobre 2021

Municipalité de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

Du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 octobre 2021

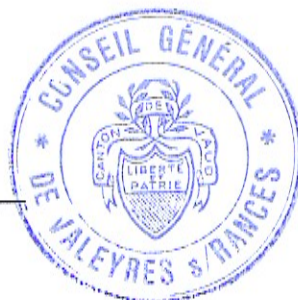
Présidence : Monsieur Dominique Streckeisen

Préavis n°01/21 : Octroi d'autorisations générales pour la législature 2021-2026

Le Conseil Général décide :

- a) D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilière, dans une limite fixée à Fr. 50'000.00 par cas, charges éventuelles comprises selon l'art. 13, ch.5 du Règlement du CG du 19.05.2015. Ce montant est majoré de Fr 50'000.00 sur autorisation des commissions de gestion et finances.
 - b) D'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour les points 6,7 et 8 de l'art. 13 du Règlement du CG du 19.05.15.
 - c) D'autoriser la Municipalité à engager des dépenses extrabudétaires, sans préavis, pur un montant de Fr 25'000.00 par cas au maximum, sans limite de nombre de cas par dicastère, mais seulement jusqu'à une somme totale de Fr 100'000.00 annuellement, selon l'art. 79 du Règlement du CG, 19.05.15. Le montant de Fr 25'000.00 est majoré de 25'000.00 sur autorisation des commissions de gestion et finances.
 - d) D'accorder ces autorisations pour la période législative s'étendant du 1^e juillet 2021 au 31 décembre 2026.
- Ainsi délibéré en séance du 13 octobre 2021.

Le président :
Dominique Streckeisen



La secrétaire
Catherine Fiaux